

Relevé de notes – Rencontre Parlementaires/Bureau de l'AMAC

Lundi 17 octobre 2022

Excusés : Marie-Françoise FOURNIER, Patrice MORANCAIS, Olivier MOUVEROUX, Michel MOINE, Renée NICOUX, Catherine COUTURIER, Députée (retenue par travaux parlementaires)

Présents : Nicolas SIMONNET, Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Alex AUCOUTURIER, Jean-Luc LEGER, Joël LAINE, Marie-Françoise VENTENAT, Jean-Jacques LOZACH, Sénateur - Eric JEANSANNETAS, Sénateur

L'AMF encourage chaque département à rencontrer ses parlementaires afin d'évoquer le projet de loi de finances 2023 et celui de programmation des finances publiques 2023-2027.

Point de situation sur le processus d'examen parlementaire :

L'arrivée du texte au Sénat est prévue le 17/11, texte qui sera vraisemblablement adopté par la voie du 49.3 et qui donc sera présenté au Sénat tel que préparé par le gouvernement.

L'AMAC avait relevé trois principaux sujets sur lesquels les sénateurs ont apporté des éléments :

- L'indexation de la DGF sur l'inflation : c'est le principal levier d'action ; cette dernière de 26.6Mds est stable depuis 2018 et donc à euros constants en baisse. Elle représente 70% des recettes des collectivités locales dont 18Mds en faveur du bloc communal. Avec les 6% d'inflation, il manquerait 1 Md
- La suppression de la CVAE : la compensation serait assise sur la CFE qui selon les zones géographiques conduirait à des situations injustes ; les

années de référence retenues impactées par la crise du COVID, seraient également facteurs d'inégalité.

- La limitation des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation moins 0.5% constitue une nouvelle limite au principe de libre administration.

L'AMAC s'interroge sur les conséquences de ces mesures qui risquent de conduire à présenter des budgets insincères ou en déséquilibre, les deux options étant illégales.

Les collectivités sont prêtes, comme elles font d'ailleurs déjà, à trouver des sources d'économies mais entre la hausse des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires, le relèvement du point d'indice de la FPT... qui restent des charges incompressibles, cette situation inédite devient inextricable.

Au-delà des aspects budgétaires, chacun perçoit des risques d'une crise démocratique. Sans possibilité d'investissements, les conseils municipaux ne seront plus motivés pour travailler sur les projets. Preuve en est, les démissions des conseillers municipaux qui sont en constante augmentation.

Les deux sénateurs citent également des mesures sur lesquelles ils sont attentifs tels que l'accès aux tarifs réglementés, le devenir des ZRR, l'abondement du Fonds vert dont les attributions relèveraient du Préfet du Département...

Sollicitée par les sénateurs, l'AMAC essaiera, à l'occasion de la réunion prévue le 19 octobre prochain, de collecter auprès des collectivités locales et des EPCI les chiffres concernant l'augmentation des coûts subie (fluides, denrées alimentaires, transports, ressources humaines...) afin de l'extrapoler à l'échelle départementale et de pouvoir le communiquer aux sénateurs pour leurs interventions.

Afin de poursuivre nos échanges avec les parlementaires, il est convenu de programmer une nouvelle rencontre à la mi-décembre.